Image not found or type unknown

Travaux prévu au bail non réalisés

Par **Pommedabi**, le **17/09/2020** à **22:54**

Bonjour,

Ce qui m’amène ici est un litige avec mon propriétaire devant lequel je ne sais pas trop comment agir en espérant être éclairée.

Je me suis installée avec compagnon dans ce logement dans lequel une chambre supplémentaire était prévu. Il se trouve que sur l’annonce la propriétaire indiquait la présence de deux chambres et donc un logement de 71m2 lors de nos visites nous avons eu la surprise de remarquer que la deuxième chambre était en construction et donc inutilisable, nous avons donc fait rajouter une clause dans l’état des lieux indiquant que la chambre serait disponible à une date précise.

Aujourd’hui le délai est dépassé et aucun travaux n’a été effectué. Nous ne savons pas si un recours est possible et ce que nous pouvons faire pour que cette clause soit respectés et nos droits dans le cas de non réalisation des travaux prévus au bail.

De plus, nous avons effectués à de nombreuses reprise une demande de quittance de loyer qui elle aussi reste sans réponse alors que nous payons bien évidemment notre loyer.

En espérant que nous pourrons avoir des réponses à nos questions mais aussi quelques explication sur la démarche à suivre ainsi que nos droits en tant que locataires.

En vous remerciant par avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés